Sécurité publique Canada

2010-2011

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique

Table des matières

Message du Ministre 3

SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISATION 5

Rôles et responsabilités 5

Activités à travers le Canada et à l'étranger 5

Résultat stratégique et Architecture des activités de programme 6

Contribution des priorités à l'atteinte du résultat stratégique 7

Analyse des risques 10

Résumé du rendement 11

Profil des dépenses 13

Budget des dépenses par crédit 14

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 15

Sécurité nationale 15

Gestion des mesures d'urgence 18

Application de la loi 22

Régime correctionnel 27

Prévention de la criminalité 31

Gestion frontalière 34

Interopérabilité 38

Services internes 40

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 44

Principales données financières 44

États financiers 45

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 45

Message du ministre

À titre de ministre de la Sécurité publique, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011 de mon ministère, portant sur la période qui se termine le 31 mars 2011. Le rapport témoigne de l'engagement continu du Ministère à atteindre son objectif stratégique : bâtir un Canada sécuritaire et résilient. Au cours du dernier exercice, le Ministère a continué d'agir comme chef de file en matière de sécurité publique, dans les secteurs de la sécurité nationale, de la gestion des urgences, de l'application de la loi, des services correctionnels, de la prévention de la criminalité et de la gestion des frontières.

Durant l'exercice 2010-2011, Sécurité publique Canada a dû affronter plusieurs défis, mais a néanmoins connu des succès et des réalisations. Le Ministère a permis au gouvernement d'améliorer sa capacité d'intervention en cas d'urgence grâce au lancement de la Stratégie nationale et le Plan d'action pour les infrastructures essentielles. Le Ministère a également adopté la Stratégie de cybersécurité du Canada, remplissant ainsi l'engagement pris par le gouvernement dans le Discours du Trône de 2010 de travailler avec les provinces, les territoires et le secteur privé à mettre en œuvre une stratégie de cybersécurité pour protéger notre infrastructure numérique. Le Ministère a également fourni des conseils et un soutien déterminants pour le succès des sommets des dirigeants du G8 et du G20. Des initiatives portant sur la sécurité des frontières ont également connu des progrès, notamment l'annonce de la déclaration canado-américaine *Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre*. Afin d'empêcher qu'on abuse du système d'immigration du Canada, des projets de loi ont été déposés visant à lutter contre la menace que représente le passage de clandestins. Le Ministère a également collaboré avec ses partenaires en échangeant des pratiques exemplaires en matière de lutte contre la radicalisation ainsi que contre les crimes graves et la criminalité organisée. Le Ministère a également travaillé avec les provinces et les territoires au renouvellement des contrats de police de la GRC pur s'assurer que des collectivités continuent de bénéficier des services de police les plus efficients, les plus efficaces et les plus viables possible. Enfin, le Ministère a continué de renforcer la sécurité publique dans les collectivités des Premières nations et inuites au moyen de contributions financières destinées à assurer des services de police exclusifs et adaptés. Ce ne sont là que quelques-unes des réalisations de l'an dernier dont peuvent être fiers les Canadiens et les Canadiennes.

Les progrès accomplis cette année sont dus en grande partie au dévouement du personnel de Sécurité publique Canada partout au pays ainsi qu'au soutien de nos nombreux partenaires ici et à l'étranger. Le Ministère continue d'évoluer en tant qu'organisation et procède aux changements nécessaires pour ne pas perdre ses objectifs de vue et continuer de s'adapter dans un contexte de sécurité en constante évolution. En définissant des priorités pour l'exercice 2010-2011 qui étaient importantes pour la population et en obtenant des résultats concrets,

Sécurité publique Canada a contribué à concrétiser sa vision : faire du Canada un pays sécuritaire et bâtir des collectivités solides et résilientes.

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique

SECTION I : APERÇU DE L'ORGANISATION

Rôles et responsabilités

Sécurité publique Canada joue un rôle de premier plan en assumant la responsabilité fondamentale du gouvernement en ce qui a trait à la sécurité de ses citoyens. La *Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (2005)* et la *Loi sur la gestion des urgences (2007)* établissent deux rôles essentiels pour le Ministère : i) soutenir le ministre dans ses responsabilités liées à toutes les questions relatives à la sécurité publique et à la gestion des urgences, à l'exception de celles qui sont attribuées à un autre ministre fédéral, notamment un leadership national, et ii) coordonner les activités d'autres organismes du portefeuille de la Sécurité publique et offrir des orientations quant à leurs priorités stratégiques.

Mission
Bâtir un Canada sécuritaire et résilient[1]
Vision
Par l'entremise d'un leadership exceptionnel, assurer la sécurité du Canada ainsi que la force et la résilience des collectivités

Le Ministère conseille et soutient le ministre de la Sécurité publique sur diverses questions, entre autres la sécurité nationale, la gestion des urgences, l'application de la loi, la gestion frontalière, le régime correctionnel et la prévention de la criminalité. Il met aussi en œuvre un certain nombre de programmes de subventions et de contributions liés à la gestion des urgences ainsi qu'à la sécurité des collectivités.

Activités à travers le Canada et à l'étranger

Le portefeuille de la Sécurité publique compte neuf organismes contribuant directement à la sécurité et à la sûreté des Canadiens. Tandis que ces organismes assurent des opérations de sécurité propres à leurs mandats respectifs, Sécurité publique Canada, par son rôle de coordination, confère une orientation stratégique à l'ensemble des programmes de sécurité et de sûreté.

Portefeuille de la Sécurité publique
- Sécurité publique Canada (SP)
- Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- Service correctionnel du Canada (SCC)
- Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC) Comité externe d'examen (CEE) de la GRC
- Commission des plaintes du public (CPP) contre la GRC
- Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC))

La structure de Sécurité publique Canada comporte cinq secteurs : Gestion des mesures d'urgence et sécurité nationale; Sécurité de la population et partenariats; Police et application de la loi; Politiques stratégiques; Gestion ministérielle. Les secteurs bénéficient du soutien du Chef de la vérification interne, de la Direction générale des communications et des Services juridiques. Enfin, le Bureau de l'inspecteur général du SCRS, qui relève également du Ministère, mène des examens indépendants afin de s'assurer que le SCRS se conforme à la loi, à l'orientation ministérielle et aux politiques opérationnelles. Le Ministère possède des

[1] Nous exerçons un leadership national en vue d'assurer la sécurité du Canada et de la population canadienne. Nous contribuons à la résilience du Canada par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes novateurs et en obtenant la participation concrète de partenaires nationaux et étrangers.

bureaux régionaux dans l'ensemble des provinces ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Ces bureaux mettent l'accent sur les programmes de gestion des urgences, de services de police destinés aux Autochtones et de prévention de la criminalité. Le Ministère a des représentants à Washington, D.C., et à Londres, en Angleterre.

Résultat stratégique et Architecture des activités de programme (AAP)

Le tableau ci-dessous illustre le résultat stratégique et l'Architecture des activités de programme (AAP) du ministère de la Sécurité publique qui sera en vigueur durant l'exercice 2011-2012.

Le résultat stratégique d'un Canada sécuritaire et résilient de Sécurité publique Canada est une responsabilité fondamentale du gouvernement qui procure des avantages durables au Canada et aux Canadiens quant à leur bien-être collectif et à leur développement économique. Le résultat stratégique, qui découle du mandat législatif du Ministère, se trouve au centre des objectifs des organisations du portefeuille de la Sécurité publique. Grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes novateurs et à la participation concrète de partenaires nationaux et étrangers, le Ministère contribue à la sécurité des Canadiens et peut contrer les menaces à leur sécurité, quelles soient locales, nationales ou transnationales.

Bien que de nombreux ministères et organismes jouent un rôle direct concernant la sécurité et la résilience du Canada et des Canadiens, la mesure des deux concepts au niveau national en est encore à ses débuts, puisque les cadres de travail mis en place sont en nombre limité. Les ministères touchés recueillent et mesurent seulement des données liées à leurs mandats respectifs, alors que Sécurité publique Canada, assumant pleinement son rôle de chef de file national, veille à la coordination horizontale de la mesure de la sécurité et de la résilience des Canadiens en fonction de son résultat stratégique. Le but poursuivi est de fournir au pays des paramètres pouvant déterminer dans quelle mesure les Canadiens sont protégés contre des

dangers et des blessures, notamment des dommages matériels, le niveau de préparation du Canada ainsi que la vitesse à laquelle le pays peut se rétablir complètement d'un événement qui porte atteinte à sa sécurité.

Durant l'exercice 2010-2011, le Ministère a établi une approche progressive visant à élaborer un cadre de mesure du rendement, solide et pertinent, de même que des mesures provisoires permettant de suivre les progrès accomplis en vue d'un Canada sécuritaire et résilient. Sécurité publique Canada continuera de travailler étroitement en ce sens, au cours des prochaines années, avec d'autres ordres de gouvernement, des ministères, des organismes gouvernementaux, des universitaires et des partenaires étrangers.

Priorités organisationnelles

La présente section décrit les progrès réalisés par le Ministère dans l'atteinte des priorités établies pour l'exercice 2010-2011. Sécurité publique Canada a orienté ses efforts vers quatre priorités fondamentales.

Priorité 1	Priorité 1 : Améliorer le rendement du Ministère pour ce qui est de satisfaire aux exigences de la *Loi sur la gestion des urgences* et poursuivre l'apport d'améliorations au Cadre de sécurité nationale du Canada
Priorité 2	Appuyer les priorités pangouvernementales
Priorité 3	Faire avancer les initiatives de gestion frontalière en collaboration avec les États-Unis
Priorité 4	Exercer un leadership de portée nationale dans l'élaboration de stratégies et de politiques à l'appui du maintien de l'ordre au Canada et de la lutte contre le crime grave et organisé

Priorité 1 : Améliorer le rendement du Ministère pour ce qui est de satisfaire aux exigences de la *Loi sur la gestion des urgences* et poursuivre l'apport d'améliorations au Cadre de sécurité nationale du Canada		
Type[2] : Nouvelle	**État du rendement**[3] : Satisfait à presque toutes les attentes	**Activités de programme** : sécurité nationale; gestion des urgences
Sécurité publique Canada a réalisé des progrès quant au renforcement de l'état de préparation du gouvernement du Canada à intervenir dans toutes les situations d'urgence en annonçant la Stratégie nationale et le Plan d'action sur les structures essentielles en 2010, de même qu'en établissant une approche de partenariat public-privé afin d'améliorer la résilience dans les dix secteurs d'infrastructures essentielles. Des réseaux ont été mis en place dans les dix secteurs pour faciliter un dialogue permanent parmi les partenaires du gouvernement et de l'industrie au sujet des risques et des menaces aux biens et aux services essentiels du Canada. Le Ministère a également publié le *Guide sur la gestion des risques pour les secteurs des infrastructures essentielles* ainsi que son premier examen annuel du Plan fédéral d'intervention d'urgence (PFIU). Dans la même foulée, le Ministère a annoncé la Stratégie de cybersécurité du Canada, qui représente la pierre angulaire de l'engagement pris par le gouvernement afin de contrer les cybermenaces. Sécurité publique Canada a continué d'améliorer le Cadre de sécurité nationale en dirigeant avec succès la réponse du gouvernement du Canada concernant l'enquête sur l'attentat contre le vol d'Air India. Par ailleurs, le Ministère a dirigé l'élaboration d'une politique visant à améliorer les éléments clés de la sécurité des systèmes d'immigration, de même que la gestion des dossiers d'inadmissibilité au regard de la sécurité nationale. Pour diverses raisons, notamment des priorités concurrentes, le Ministère n'est pas parvenu à établir un mécanisme d'examen interorganismes des activités de sécurité nationale. Néanmoins, diverses solutions ont été préparées à des fins d'élaboration et de considération futures. Les politiques et de programmes en matière de sécurité nationale ont aussi été améliorés grâce à la mobilisation de la Table ronde transculturelle sur la sécurité, qui a fourni aux décideurs un aperçu les points de vue de collectivités sur diverses questions, telles les frontières, l'immigration et la radicalisation menant à la violence, ce qui a contribué au renforcement du Cadre de sécurité nationale.		

[2] Les différents types de priorités se définissent comme suit : priorité **déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le présent Rapport ministériel sur le rendement (RMR); priorité **permanente** – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé par le présent RMR; priorité **nouvelle** - établie au cours de l'exercice visé par le RMR.

[3] Légende sur l'état du rendement de chaque priorité : **dépasse les attentes :** plus de 100 % du niveau de rendement attendu par rapport au résultat attendu ou à la priorité énoncée dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) ont été atteints au cours de l'exercice; **satisfait à toutes les attentes :** 100 % du niveau de rendement attendu par rapport au résultat attendu ou à la priorité précisée dans le RPP ont été atteints au cours de l'exercice; **satisfait à presque toutes les attentes :** de 80 à 99 % du niveau de rendement attendu par rapport au résultat attendu ou à la priorité précisée dans le RPP ont été atteints au cours de l'exercice; **satisfait passablement aux attentes :** de 60 à 79 % du niveau de rendement attendu par rapport au résultat attendu ou à la priorité précisée dans le RPP ont été atteints au cours de l'exercice; **ne satisfait pas aux attentes :** moins de 60 % du niveau de rendement attendu par rapport au résultat attendu ou à la priorité précisée dans le RPP ont été atteints au cours de l'exercice.

Priorité 2 : Appuyer les priorités pangouvernementales		
Type : Nouvelle	**État du rendement :** Satisfait à presque toutes les attentes	**Activités de programme :** sécurité nationale; gestion frontalière
Durant l'exercice 2010-2011, le Ministère a soutenu l'élaboration de la stratégie canadienne de l'après-2011 en Afghanistan. Les neuf indicateurs des progrès du système de sécurité propres à la mission en Afghanistan en 2011 ont été satisfaits, notamment ceux qui concernaient le travail entrepris par la GRC, Service correctionnel Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), à l'appui de la police nationale afghane, des agents de correction et des agents des services frontaliers. Sécurité publique Canada a continué de fournir des conseils intégrés et un soutien aux opérations, un renforcement des capacités et une planification de la relève en fonction des priorités pangouvernementales. À titre d'exemple, le Ministère a fourni des conseils stratégiques visant à promouvoir les intérêts de la sécurité intérieure par le truchement de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G8 sur la lutte contre le terrorisme. Il a également appuyé ses partenaires dans l'application de la loi pour assurer la sécurité aux sommets des dirigeants du G8 et du G20 dans le contexte de la Politique-cadre sur les coûts de la sécurité. En outre, Sécurité publique Canada a participé à l'élaboration de six projets de lutte contre le terrorisme dans le monde et à 36 projets de lutte contre la criminalité dans les Amériques.		

Priorité 3 : Faire avancer les initiatives de gestion frontalière en collaboration avec les États-Unis		
Type : Nouvelle	**État du rendement :** Satisfait à presque toutes les attentes	**Activité de programme :** gestion frontalière
Sécurité publique Canada a continué de défendre les intérêts du Canada et de renforcer le dialogue stratégique au sujet des objectifs frontaliers communs avec les États-Unis. Au cours de l'exercice 2010-2011, le ministre canadien de la Sécurité publique et le secrétaire du département de la Sécurité intérieure des États-Unis ont tenu deux réunions bilatérales officielles qui ont permis d'établir le fondement de la vision que partagent le Canada et les États-Unis concernant leur périmètre. En février 2011, le premier ministre canadien et le président des États-Unis ont rendu public un document intitulé *Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre*. La 11e réunion annuelle du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis a eu lieu à Washington en novembre 2010. La dissolution du Parlement en mars 2011 a reporté l'étude parlementaire de la mesure législative visant à mettre en œuvre l'accord-cadre Shiprider. Le Ministère a collaboré avec ses partenaires américains et nationaux afin d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires sur la radicalisation, notamment l'élaboration d'un plan de travail soulignant les principales initiatives bilatérales à venir au cours des 12 à 24 prochains mois.		

Priorité 4 : Exercer un leadership de portée nationale dans l'élaboration de stratégies et de politiques à l'appui du maintien de l'ordre au Canada et de la lutte contre le crime grave et organisé		
Type : Nouvelle	**État du rendement :** Satisfait à presque toutes les attentes	**Activités de programme :** application de la loi; prévention de la criminalité; sécurité nationale
Sécurité publique Canada a exercé un leadership national afin d'élaborer des stratégies et des politiques pouvant soutenir efficacement les services de police et de contribuer, du même souffle, à la lutte contre le crime grave et organisé. Durant l'exercice 2010-2011, le Ministère a continué de négocier avec les provinces et les territoires le renouvellement des ententes sur les services de police de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Il a présenté une loi visant à améliorer et à moderniser la surveillance civile de la GRC. En mai 2010, le Ministère a annoncé des initiatives clés de lutte contre le tabac de contrebande à partir des recommandations formulées par le Groupe de travail sur le commerce illicite des produits du tabac. Parmi les autres politiques et stratégies à l'appui des services de police, mentionnons le renforcement de l'analyse de l'ADN au Canada et de la Banque nationale de données génétiques, rendu possible par la négociation et la conclusion d'ententes sur les analyses biologiques avec l'ensemble des provinces et des territoires sous contrat. Sécurité publique du Canada a continué de faire avancer les volets du Plan d'action national de lutte contre le crime organisé, notamment un plan national de recherche sur le crime organisé. Le Ministère a également élaboré un programme national de recherche et des lignes directrices nationales sur les armes à impulsions. Enfin, le Ministère a procédé à un examen approfondi du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN).		

Analyse des risques

Les principes sous-jacents à la gestion des risques s'appliquent à toutes les politiques et à tous les programmes gouvernementaux, en particulier aux politiques et aux programmes des organismes responsables de la sécurité du Canada et de ses citoyens. Compte tenu de l'évolution rapide de la menace, il faut prendre des décisions promptement et prioriser les ressources requises, tout en maintenant la transparence et en assumant la responsabilité des résultats des décisions prises devant tous les Canadiens.

Sécurité publique Canada a franchi une étape importante dans le processus de gestion des risques en publiant sa Politique de gestion intégrée du risque et en élaborant son premier profil ministériel du risque au cours de l'exercice 2010-2011. Le projet pilote dans le cadre duquel le profil a été établi était axé sur la réduction des risques les plus susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs ministériels, principalement la sécurité nationale, la gestion des urgences et l'application de la loi, mais aussi les services internes.

Principaux risques identifiés pour 2010-2011

- Le Ministère pourrait ne pas posséder les mécanismes et les outils modernes nécessaires pour aider les organismes du renseignement et d'application de la loi à protéger le public contre les menaces à la sécurité nationale liées aux nouvelles technologies.
- Le Ministère pourrait être incapable de coordonner de façon efficace l'intervention nationale en cas d'incident de cybersécurité.
- Les retards dans la dotation des postes vacants pourraient gêner la capacité du Ministère de s'acquitter de ses responsabilités.

L'aptitude du Canada à intervenir efficacement lors de menaces à la sécurité nationale et à gérer les situations d'urgence repose sur la capacité du Ministère d'élaborer des outils et des mécanismes d'intervention efficaces. Les progrès réalisés dans la modernisation du cadre législatif entourant la sécurité nationale illustrent bien la façon dont le Ministère a amélioré sa capacité de lutter contre les menaces à la sécurité nationale. On fait référence ici aux propositions de politiques et de mesures législatives permettant de fournir aux organismes de sécurité nationale et d'application de la loi des outils modernes de lutte contre la criminalité dans un monde de télécommunications en constante évolution. Aussi, pour s'assurer de pouvoir gérer efficacement les situations d'urgence et contrer les menaces à la sécurité, le Ministère a mis en œuvre la Stratégie nationale et le Plan d'action pour les infrastructures essentielles ainsi que la Stratégie de cybersécurité du Canada, en plus de diriger le projet pilote visant à élaborer un Cadre d'évaluation tous risques.

Le Ministère a également orienté ses efforts sur les risques associés à la gestion interne afin de remplir son mandat avec efficacité et efficience. Plus particulièrement, il a réduit les retards dans la dotation des postes vacants et mis en œuvre un nouveau réseau sécuritaire distinct de traitement, de stockage et d'échange de renseignements classifiés.

Au cours du prochain exercice, Sécurité publique Canada continuera de surveiller les risques les plus importants et de mettre en application les leçons retenues afin d'accélérer la mise en place de la gestion intégrée du risque dans toutes ses activités.

Résumé du rendement

Les tableaux ci-dessous présentent le rendement global du Ministère et illustrent le lien entre ses ressources et ses résultats. Ils indiquent le total des ressources financières, le total des dépenses autorisées et réelles, des ressources humaines prévues et des ressources humaines réelles de Sécurité publique Canada durant l'exercice 2010-2011.

Ressources financières pour l'exercice 2010-2011 (000 $)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
571 587,7	685 544,9	532 597,2

Ressources humaines pour l'exercice 2010-2011 (ETP) [4]

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
1 071	1 125	54

L'augmentation des ETP réels par rapport aux ETP prévus est principalement attribuable à une réorientation interne des ressources visant à combler des pénuries importantes dans les services internes du Ministère. Les fonds obtenus pour la mise en œuvre de la Stratégie de cybersécurité du Canada et pour la gestion des dossiers d'immigration conformément à la section 9 (Certificats et protection de renseignements) de la *Loi sur l'immigration et la*

[4] Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est différent du nombre d'employés du fait que le premier tient compte des emplois à temps partiel, des emplois d'une durée déterminée, des emplois à temps partagé et peut, par exemple, compter deux employés qui travaillent à mi-temps comme un seul ETP. Les chiffres susmentionnés incluent les étudiants et les échanges des membres du personnel de direction.

protection des réfugiés ont également contribué à l'augmentation des ETP réels par rapport aux ETP prévus. Toutefois, l'augmentation a été contrebalancée par les réductions, au chapitre de la gestion des urgences, des ETP associés à l'accès légal qui ne se sont pas concrétisées en plus des réductions au chapitre de l'Examen stratégique.

		2010–2011 (000 $)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
Activité de programme	**Dépenses réelles (2009-2010)**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Total des autorisations**	**Dépenses réelles**	
Sécurité nationale	6 722,2	4 730,6	6 760,6	8 529,2	8 127,8	**Un Canada sûr et sécuritaire**
Gestion des urgences	154 963,9	168 898,3	168 898,3	157 481,6	142 245,9	
Application de la loi	118 454,6	143 530,2	272 124,2	379 281,8	252 557,1	
Régime correctionnel	7 572,7	7 133,5	7 133,5	8 588,3	8 568,7	
Prévention de la criminalité	40,944,9	64 770,4	64 770,4	54 740,4	51 367,2	
Gestion frontalière	1 971,2	2 440,9	2 440,9	2 145,0	1 999,3	
Interopérabilité	3,749,6	3 489,1	3 489,1	930,9	942,8	
Services internes	61 394,1	45 735,5	45 970,5	73 847,7	66 788,4	
Total	395 773,1	440 728,7	571 587,7	685 544,9	532 597,2	
Moins : recettes non disponibles	(9 140,8)	S.O.	(3 528,0)	S.O.	(10 096,0)	
Plus : coût des services rendus sans frais	17 714,0	S.O.	-	S.O.	-	
Total des dépenses du Ministère	404 346,3	440 728,7	568 059,7	685 544,9	522 501,2	

Explication des modifications : Les dépenses prévues de 571,6 M$ reflètent le budget principal des dépenses et d'autres fonds approuvés dans le cadre financier tel que présenté dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011*. La prévision des dépenses a été accrue subséquemment de 113,9 M$ afin de refléter l'ajout de fonds et d'autres rajustements autorisés dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses, ce qui s'est traduit par un Total des autorisations de 685,5 M$ pour l'exercice 2010-2011. Un financement a été obtenu pour soutenir la sécurité aux sommets des dirigeants du G8 et du G20, la conclusion des accords de contributions relatives aux analyses biologiques avec l'Ontario et le Québec, la mise en œuvre de la Stratégie de cybersécurité du Canada ainsi que pour les infrastructures essentielles dans le cadre du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN). L'augmentation nette de 113,9 M$ des dépenses prévues tient compte des rajustements visant à refléter le transfert à la GRC pour les services de police communautaires offert aux Premières nations, de même que la réduction découlant de l'Examen stratégique de 2009.

Les dépenses réelles de 532,6 M$ sont inférieures au Total des autorisations. Un montant de 9,7 M$ du budget de fonctionnement n'a pas été dépensé à la fin de l'exercice. L'écart est attribuable en bonne partie à un report de fonds prévu de 6,9 M$ sur l'exercice 2011-2012 et à un report de 2,8 M$ de l'exercice 2010-2011 sur l'exercice 2011-2012 et aux exercices subséquents aux fins des capacités de base en matière de gestion des urgences et des exercices concernant les transports en commun.

Des fonds totalisant 143,3 M$ au chapitre des subventions et des contributions n'ont pas été dépensés à la fin de l'exercice. De ce montant, 128,5 M$ concernent le financement fourni à des fins particulières (c'est-à-dire la tenue des sommets des dirigeants du G8 et du G20, les accords d'aide financière en cas de catastrophe et le rapatriement des Canadiens en Haïti après le tremblement de terre), pour lesquels le Ministère n'avait pas la liberté de réaffecter. Les autres 14,8 M$ sont attribuables à des dépenses inférieures aux dépenses prévues, soit 8,3 M$ destinés au PSPPN et au Centre national de prévention de la criminalité (CNPC), et 5 M$ destinés au transfert à la GRC pour les services de police communautaires offerts aux Premières nations, qui n'a pas pu être concrétisé en raison de la dissolution du Parlement.

Profil des dépenses

Durant l'exercice 2010-2011, Sécurité publique Canada a dépensé 532,6 M$ afin d'atteindre les objectifs de ses activités de programme. Ceci a résulté en une augmentation nette de 136,8 M$ dans le niveau de dépenses du Ministère par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable aux coûts liés à la sécurité aux sommets des dirigeants du G8 et du G20 en 2010. Il y a eu également un accroissement des dépenses à l'appui de l'Initiative pour des collectivités plus sûres et du programme des contributions destinées aux analyses biologiques – dépenses qui ont été contrebalancées par des réductions dans le programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) et le PSPPN. Les dépenses de fonctionnement ont représenté 5,5 M$ de l'augmentation totale des dépenses, surtout au chapitre des salaires.

Durant l'exercice 2010-2011, le Ministère a dépensé 2,6 M$ dans des initiatives relatives au *Plan d'action économique du Canada*. Les fonds ont été consacrés à des infrastructures essentielles dans le cadre du PSPPN.

La diminution des dépenses prévues au cours des prochains exercices est surtout attribuable à la temporisation des coûts liés aux initiatives suivantes : les sommets des dirigeants du G8 et du G20 en 2010; le maintien à court terme des ententes sur les services de police des Premières nations et l'examen complet du PSPPN; et le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAGJ). Les réductions pour économies découlant de l'Examen stratégique de 2009 a aussi contribué à diminuer les dépenses prévues au cours des prochains exercices. Les dépenses prévues ne à

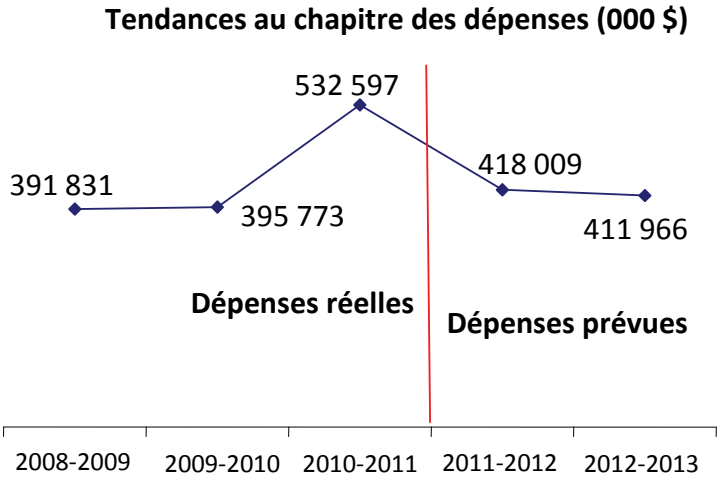

la GRC pour les services de police communautaires offerts aux Premières nations. Après l'exercice 2011-2012, le niveau global du financement se stabilisera autour de 410 M$.

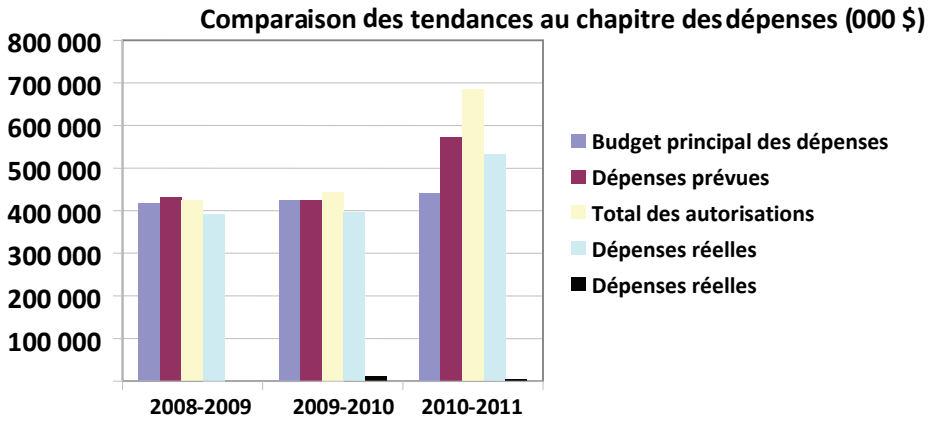

Les graphiques ci-dessus illustrent la tendance des dépenses du Ministère au cours des derniers exercices et les dépenses prévues jusqu'à l'exercice 2012-13.

Budget des dépenses par crédit

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels ou dépenses législatives, veuillez consulter les Comptes publics du Canada (Volume II). Vous trouverez une version électronique du budget principal des dépenses sur le site Web http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

La présente section décrit les activités de programme, les résultats attendus, les indicateurs de rendement et les objectifs correspondants de Sécurité publique Canada. Elle présente également les ressources financières et humaines associées à chaque activité de programme, de même que les progrès réalisés par le Ministère pour atteindre son résultat stratégique, soit un Canada sécuritaire et résilient.

Sécurité nationale

L'activité de programme « Sécurité nationale » sert à élaborer et à coordonner des politiques visant à définir et à renforcer les objectifs du Canada en matière de sécurité nationale. Pour ce faire, le Ministère travaille étroitement avec de nombreux partenaires nationaux et étrangers afin d'appuyer ses priorités en matière de sécurité nationale. Les priorités visent à protéger le pays et les Canadiens des nouvelles menaces à la sécurité nationale, tout en cherchant à maintenir un équilibre entre la surveillance, la responsabilisation et la protection des libertés civiles.

Ressources financières pour l'exercice 2010-2011 (000 $)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
6 760,6	8 529,2	8 127,8

Ressources humaines pour l'exercice 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
54	66	12

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectifs	État du rendement
Le Canada est préparé à un éventail de menaces pour la sécurité nationale et peut y faire face	Les actes terroristes commis par des étrangers contre les intérêts canadiens à l'intérieur des frontières du Canada	0	Satisfait à presque toutes les attentes

Indicateurs de rendement des extrants	Objectifs	Résultat
Nombre d'entités indiquées	À déterminer	2
Nombre de certificats de sécurité	À déterminer	0
Nombre d'examens	À déterminer	1

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme

Durant l'exercice 2010-2011, Sécurité publique Canada a examiné les lois, les politiques et les programmes existants. Le Ministère a dirigé des processus d'élaboration d'une politique horizontale dans les secteurs de la lutte contre le terrorisme, la contre-prolifération et l'échange de renseignements aux fins de la sécurité nationale et pour déterminer les lacunes dans le Cadre de sécurité nationale.

Sécurité publique Canada a continué de collaborer avec ses partenaires du portefeuille de la Sécurité publique et d'autres ministères afin de diriger la réponse du gouvernement du Canada à la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India. Le gouvernement a publié le Plan d'action de la Commission d'enquête sur l'affaire Air India le 7 décembre 2010. À la suite de cette publication, le Ministère a pris fait et cause pour un certain nombre d'engagements contenus dans le plan d'action afin de répondre à des préoccupations importantes au sujet du régime canadien de renseignement et de sécurité, comme l'élaboration d'une politique en matière d'échange d'information aux fins de la sécurité nationale. Le Ministère a coordonné la cérémonie du 25e anniversaire de la tragédie d'Air India, en présentant ses excuses aux familles des victimes. Il a également organisé des consultations avec les familles des victimes afin de contribuer à l'élaboration du Plan d'action de la Commission d'enquête sur l'affaire Air India et au projet *Kanishka*, qui vise à soutenir la recherche universitaire sur le terrorisme, en plus de verser un paiement à titre gracieux aux familles des victimes.

Le Ministère a continué d'améliorer le cadre législatif entourant la sécurité nationale ainsi que l'aptitude du Canada à lutter contre les menaces à la sécurité nationale, notamment le dépôt de la *Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme* et l'élaboration de politiques visant à améliorer la gestion des dossiers d'inadmissibilité au regard de la sécurité nationale. De même, Sécurité publique Canada a poursuivi ses efforts afin de gérer les dossiers actuels d'inadmissibilité au regard de la sécurité nationale d'étrangers interdits de territoire au Canada, en plus de jouer un rôle de premier plan en relevant les défis associés aux non-citoyens canadiens constituant une menace à la sécurité nationale. Le Ministère déploie des efforts afin d'établir un mécanisme efficace permettant d'examiner les activités de sécurité nationale qui concernent plus d'un ministère ou organisme gouvernemental. Il a préparé diverses solutions en vue d'un tel mécanisme d'examen interorganismes, mais les priorités concurrentes en ont retardé l'achèvement et la mise en œuvre.

Afin de renforcer la réponse du Canada à la menace constante posée par la traite de personnes, le Ministère a rédigé le projet de loi C-49, *Loi visant à empêcher explicitement les passeurs de clandestins de tirer avantage du système d'immigration canadien*. Sécurité publique Canada a aussi dirigé l'élaboration de politiques et de propositions législatives en fournissant aux organismes de sécurité nationale et d'application de la loi des outils modernes de lutte contre la criminalité dans un monde de télécommunications en constante évolution. Cela inclut la rédaction en vue de sa présentation de la *Loi sur les enquêtes visant les communications électroniques criminelles et leur prévention* (ancien projet de loi C-52).

Après avoir examiné les investissements étrangers, le Ministère a jugé qu'aucun n'était préjudiciable à l'intérêt national. Au cours de l'exercice 2010-2011, le gouvernement a ajouté deux groupes à l'inscription des entités terroristes. Le Ministère a soutenu le ministre dans ses efforts visant à s'acquitter de son obligation imposée par la loi de procéder à un examen bisannuel des entités terroristes répertoriées.

Durant l'exercice 2010-2011, la Table ronde transculturelle sur la sécurité (TRTS) a organisé trois réunions portant sur la sécurité aux frontières, l'immigration et les conclusions de la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India. Par ailleurs, la première d'une série de réunions du Sous-comité de la TRTS, au cours de laquelle la question de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent a été discutée, a eu lieu en mars 2011. Pour assurer son efficacité continue et la présentation de résultats aux Canadiens, la TRTS a mis en œuvre un plan de mesure du rendement et entrepris des activités d'information au public. La Table ronde a nommé cinq nouveaux membres en février 2011.

Leçons retenues

Le Ministère a reconnu que l'atteinte de ses objectifs de sécurité nationale requiert une collaboration permanente avec ses partenaires du portefeuille de la Sécurité publique, ses autres partenaires fédéraux, ses partenaires des autres ordres de gouvernement et les collectivités.

Gestion des mesures d'urgence

L'activité de programme « Gestion des mesures d'urgence » vise à assurer la sécurité des Canadiens et des collectivités en renforçant la résilience des infrastructures essentielles et en coordonnant et mettant en œuvre efficacement les politiques et les programmes en fonction des quatre piliers de la gestion des mesures d'urgence (la prévention ou l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement). En collaboration avec les provinces et les territoires, cette activité de programme vise également à informer les Canadiens de leur responsabilité à l'égard de la préparation en cas d'urgence et à leur fournir les outils dont ils ont besoin pour le faire.

Ressources financières pour l'exercice 2010-2011 (000 $)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles[5]
168 898,3	157 481,6	142 245,9

Ressources humaines pour l'exercice 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
392	334	-58

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les Canadiens sont mieux protégés contre les catastrophes, les accidents et les actes intentionnels	Les coûts des catastrophes, des actes intentionnels et des accidents pour les contribuables canadiens	À déterminer	Satisfait à toutes les attentes
	Le pourcentage de Canadiens estimant qu'ils sont mieux préparés à faire face à des catastrophes naturelles et causées par l'homme	À déterminer	
Les infrastructures essentielles du Canada sont résilientes	Résilience des infrastructures essentielles	À déterminer	Satisfait à presque toutes les attentes

Indicateurs de rendement des extrants	Objectifs	Résultat
Nombre d'agents et de premiers intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux locaux formés	≥ 3 000	2 800
Pourcentage d'exercices d'urgence exécutés conformément au plan annuel	≥ 80 %	80 %
Nombre de séances d'information et de groupes de discussion sur la planification de la continuité des activités	2	1

[5] La différence de 15,2 M$ entre le total des autorisations et les dépenses réelles est attribuable aux AAFCC (11,2 M$), puisque ces fonds sont fournis à des fins particulières et que le Ministère ne peut réaffecter les fonds à d'autres programmes, ainsi qu'au report de fonds pour garantir le transfert des fonds de 2010-2011 à 2011-2012 pour les initiatives suivantes : Haïti (1,5 M$), activités générales de gestion des urgences (1,5 M$) et le transport urbain (0,7 M$). Finalement, l'écart de 0,3 M$ est attribuable au Programme conjoint de protection civile.

Nombre de produits sur les préparatifs d'urgence distribués et téléchargés	≥ 1 000 000	1 219 935
Nombre de réseaux sectoriels mis en place et fonctionnels	10	10

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme

Après avoir annoncé le Plan fédéral d'intervention d'urgence (PFIU) en mars 2010, le gouvernement en a publié le premier rapport annuel durant l'exercice 2010-2011. Sécurité publique Canada a dirigé l'approbation du Système national d'intervention en cas d'urgence (SNIU) par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables de la gestion des mesures d'urgence. Au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère a élaboré le *Guide pour la planification de la gestion des urgences* à l'intention des institutions fédérales, a organisé des ateliers et offert un cours de formation pilote visant à améliorer les habiletés de sensibilisation, en plus de lancer le projet pilote d'évaluation tous risques du gouvernement. Sécurité publique Canada a aidé les ministères et organismes fédéraux partenaires en organisant des séances d'information sur la politique du gouvernement en matière de sensibilisation à l'égard de la gestion des mesures d'urgence pour les informer de leurs rôles et responsabilités, notamment par rapport au Plan fédéral d'intervention d'urgence. À ce jour, l'analyse et l'évaluation des huit plans stratégiques de gestion des mesures d'urgence destinés aux partenaires fédéraux ont été réalisées. Par ailleurs, le Ministère a lancé la Plate-forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe lors de l'inauguration de la Table ronde nationale pour la réduction des risques de catastrophe, à Fredericton. La plate-forme regroupe des intervenants provenant notamment d'organisations non gouvernementales, des secteurs privé et universitaire, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des municipalités. Les participants à la Table ronde nationale discutent de la façon d'accroître la sensibilisation à l'égard de la réduction des risques de catastrophe au Canada ainsi que la collaboration au moyen d'activités et d'efforts concertés. La plate-forme a été reconnue par les responsables de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en tant que pratique exemplaire, en plus de recevoir le Prix d'excellence de la fonction publique dans la catégorie « Politique » en juin 2011.

Afin de renforcer la capacité du Canada de protéger ses biens et systèmes vitaux, le ministre a annoncé la Stratégie nationale et le Plan d'action pour les infrastructures essentielles, qui ont été élaborés en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les propriétaires et les exploitants dans les dix secteurs d'infrastructures essentielles[6]. La stratégie repose sur trois objectifs stratégiques : établir des partenariats de confiance durables; préconiser l'échange en temps opportun d'information entre les partenaires et les intervenants; et mettre en œuvre une approche de gestion tous risques. Des réseaux sectoriels ont été établis pour permettre aux gouvernements et aux autres intervenants dans les secteurs d'infrastructures essentielles de travailler ensemble et d'entreprendre un éventail d'activités, comme l'échange d'information, la réalisation d'évaluations des risques et l'élaboration

[6] Les dix secteurs d'infrastructures essentielles au Canada sont les suivants : énergie et services publics; soins de santé; finances; gouvernement; aliments; technologie de l'information et des communications; transports; eau; sécurité; et fabrication.

d'outils, afin d'accroître la résilience des infrastructures essentielles. En outre, le Ministère a publié le *Guide sur la gestion des risques pour les secteurs des infrastructures essentielles*. En décembre 2010, le Ministère a tenu la réunion inaugurale du Forum national intersectoriels qui a regroupé des chefs de file nationaux de chaque secteur d'infrastructures essentielles afin de promouvoir l'échange d'information entre les réseaux sectoriels et s'intéresser aux interdépendances entre les gouvernements et les secteurs.

Sécurité publique Canada a fait preuve de leadership dans la planification et l'exécution d'exercices pangouvernementaux conçus en collaboration avec d'autres organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des municipalités et des partenaires étrangers, qui abordent tous les risques et sont axés sur la préparation de grands événements internationaux au pays. Le Ministère a également aidé à assurer la sécurité des Canadiens grâce au plan de continuité des activités et de l'État constitutionnel ainsi qu'à des programmes d'exercices qui contribuent à renforcer la capacité d'intervention lors d'incidents de tous genres.

Durant l'exercice 2010-2011, le Ministère a dépassé d'environ 20 % son objectif de distribution des publications portant sur la campagne *72 heures… Votre famille est-elle prête?* L'augmentation de la demande d'information sur les préparatifs d'urgence est probablement attribuable à la hausse des catastrophes naturelles au Canada et dans le monde, de même qu'à la collaboration du Ministère avec de nouveaux partenaires, comme Energizer Canada, qui a pour but de rejoindre des publics cibles. Les stratégies relatives aux médias sociaux ont contribué à bâtir un réseau de Canadiens mobilisés qui, à leur tour, s'emploient à rejoindre en ligne leur collectivité respective en diffusant un message axé sur l'état de préparation aux situations d'urgence. Sécurité publique Canada a continué de s'adresser aux jeunes et aux populations à risque, telles les personnes handicapées, au moyen de partenariats et de publications. Par exemple, le Ministère a travaillé avec des organismes, comme le Conseil canadien de la sécurité, à l'élaboration de documents destinés aux jeunes, en plus de collaborer à un concours d'affiches visant à promouvoir l'état de préparation en cas d'urgence auprès des enfants d'âge scolaire.

En octobre 2010, le gouvernement a lancé la Stratégie de cybersécurité du Canada pour donner suite à l'engagement pris dans le discours du Trône 2010 de travailler avec les provinces, les territoires et le secteur privé afin de mettre en œuvre une stratégie de cybersécurité pouvant protéger les infrastructures numériques. La Stratégie de cybersécurité du Canada mise sur des partenariats avec les secteurs d'infrastructures essentielles établis en vertu de la Stratégie nationale et le Plan d'action pour les infrastructures essentielles, soutient les efforts permanents d'application de la loi déployés pour identifier les individus qui utilisent Internet à des fins criminelles ou illégales et encourage les Canadiens à prendre des mesures afin d'améliorer leur sécurité en adoptant des comportements sécuritaires en ligne. Le Ministère a aussi entrepris une campagne pluriannuelle de sensibilisation du public canadien qui constituera la pierre angulaire d'une stratégie de communication, progressive et à grand déploiement, qui informera les Canadiens sur les cybermenaces et les incitera à prendre les dispositions nécessaires pour se protéger et protéger leurs renseignements personnels.

Enfin, les ministres FPT responsables de la gestion des mesures d'urgence ont approuvé la Stratégie de résilience aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et à l'explosif pour le Canada ainsi que son plan d'action, en janvier 2011. Le but de la Stratégie est d'établir un cadre stratégique permettant d'orienter la création de capacités durables et de normes communes en ce qui concerne les politiques, les programmes, l'équipement et la formation relatifs aux incidents CBRNE, afin d'améliorer la résilience du Canada lorsque de tels événements surviennent.

Leçons retenues

Le Ministère a appris que les partenariats et les médiaux sociaux peuvent être une façon rentable de diffuser des messages et de rejoindre de nouveaux publics cibles. Dans la mesure du possible, les partenariats et les médias sociaux devraient être incorporés à la planification stratégique des communications.

Lors de la réunion inaugurale du Forum national intersectoriel en décembre 2010, les intervenants ont souligné la nécessité de concevoir un moyen commun de sensibilisation à l'égard des questions liées aux infrastructures essentielles dans tous les secteurs concernés. En conséquence, le Ministère travaille à l'élaboration de feuillets d'information sur les infrastructures essentielles et d'un recueil de risques afin de créer une conscience commune des défis auxquels les secteurs d'infrastructures essentielles sont confrontés. Par ailleurs, le Ministère travaille à l'élaboration d'un cadre d'échange d'information sur les infrastructures essentielles, de méthodes de gestion des risque et d'autres outils conçus pour remédier à l'insuffisance de renseignements. Tous ces outils seront présentés aux chefs de file de l'industrie lors de la prochaine réunion du Forum national intersectoriel en décembre 2011.

Application de la loi

L'activité de programme « Application de la loi » permet à Sécurité publique Canada d'exercer un leadership dans le milieu de l'application de la loi au Canada en ce qui concerne les interventions stratégiques nationales et internationales pour lutter contre la criminalité en contribuant à l'élaboration de politiques et de programmes appropriés. L'activité appuie aussi les améliorations apportées aux services de police sur réserve grâce au financement du programme.

Ressources financières pour l'exercice 2010-2011 (000 $)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles[7]
272 124,2	379 281,8	252 557,1

Ressources humaines pour l'exercice 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
127	141	14

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats	État du rendement
Les collectivités autochtones et inuites ont accès à des services de police dévoués et adaptés aux particularités culturelles.	Nombre de policiers négociés	1 240	1 241	Satisfait à presque toutes les attentes
	Nombre de Premières nations et de collectivités inuites qui ont accès au Programme des services de police des Premières nations	408	397	
	Nombre d'ententes dans le cadre du Programme des services de police des Premières nations	168	167	
	Population totale desservie	327 430	334,619	
Renouveler, maintenir et adapter les ententes sur les services de police conclues entre le gouvernement du Canada et les	Pourcentage des objectifs de rendement atteints décrits dans les ententes contractuelles	À déterminer	S.O.	S.O.

[7] La différence de 127 M$ entre le total des autorisations et les dépenses réelles est d'abord attribuable aux coûts inférieurs aux prévisions pour les sommets du G8 et du G20 tenus en juin 2010 (115,8 M$). De plus, un montant de 10,4 M$ n'a pas été utilisé dans le cadre du Programme des services de police des Premières nations, puisque ce montant représente des fonds supplémentaires reçus à court terme et que les partenaires n'ont pas pu investir leur quote-part, tel qu'il est décrit dans les tableaux sur les paiements de transfert qui sont joints au présent rapport. Finalement, l'écart de 0,8 M$ est attribuable aux autres dépenses de fonctionnement.

administrations contractantes des provinces, des territoires et des municipalités (2012-2013).				

Indicateur de rendement des extrants	Objectifs	Résultat
Nombre d'autorités contractantes provinciales et territoriales qui appuient la proposition d'un accord de principe (2010-2011)	100%	En cours

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme

Au cours de l'exercice 2010-2011, Sécurité publique Canada a continué de négocier avec les provinces et les territoires le renouvellement des ententes sur les services de police de la Gendarmerie royale du Canada qui seront échues le 31 mars 2012. Une province a officiellement paraphé l'ébauche du modèle d'entente, alors que les négociations se poursuivent avec les autres provinces et territoires. Parce qu'il reconnaît l'importance de telles ententes, le Ministère a fait progresser les négociations en organisant des rencontres regroupant les ministres FPT responsables des services de police.

Le Ministère a contribué à la tenue des sommets des dirigeants du G8 et du G20 en fournissant des conseils stratégiques et un soutien aux partenaires en matière de sécurité par le truchement de la Politique-cadre sur les coûts de la sécurité, dont l'objectif est d'obtenir la participation des partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux en matière de sécurité lors des grands événements internationaux tenus au Canada. Des accords de contributions ont été négociés et conclus avec sept partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux en matière de sécurité concernés par les activités de sécurité lors des sommets des dirigeants du G8 et du G20.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère a exercé un leadership national afin d'accroître la sécurité publique et le soutien aux services de police dans les collectivités des Premières nations et des Inuits dans le cadre du Programme des services de police des Premières nations (PSPPN). De même, il a poursuivi les négociations entourant le renouvellement des ententes sur les services de police afin d'assurer le financement nécessaire à des services de police dévoués et adaptés aux collectivités autochtones et inuites. Plus de populations autochtones et inuites ont reçu des services de police dévoués et adaptés. Toutefois, puisque certaines collectivités n'étaient plus concernées par le renouvellement de telles ententes, le nombre total de collectivités touchées a diminué par rapport à l'exercice 2009-2010, passant de 408 à 397. Dans la foulée de la phase II du Plan d'action économique du Canada, cinq projets totalisant 2,6 M$ ont pris fin le 31 mars 2011, soit deux projets de rénovation d'installations dans des collectivités autochtones en Nouvelle-Écosse et trois projets de construction d'installations dans des collectivités autochtones en Ontario.

Pendant la période de référence, le Ministère a terminé l'examen complet du PSPPN et formulé des recommandations concernant la pertinence, l'efficacité et la durabilité du programme. Des

intervenants ont participé activement à l'examen du PSPPN, notamment des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, des représentants de collectivités autochtones et inuites, des fournisseurs de services de police et des organismes autochtones. Tous ont réaffirmé les effets positifs du programme, dont le financement permet d'offrir des services de police dévoués et adaptés aux besoins des collectivités. Une évaluation du PSPPN, achevée durant l'exercice 2010-2011, a présenté des constatations semblables à celles contenues dans l'examen complet. Un plan d'action de la gestion a été élaboré afin de donner suite aux recommandations formulées dans la vérification de suivi du programme réalisée au cours de l'exercice précédent.

Le Ministère a continué de lutter contre les crimes graves et le crime organisé en présentant le Plan d'action national de lutte contre le crime organisé et le Programme national de recherche. Dans des efforts concertés visant à favoriser une collaboration efficace, Sécurité publique Canada a organisé le Sommet sur le crime organisé de 2010 ayant pour thème *La lutte aux gangs de rue au Canada*. Le sommet a permis de mieux comprendre le phénomène des gangs de rue et d'échanger des pratiques exemplaires en matière de lutte contre les gangs de rue et le crime organisé. Des progrès ont aussi été réalisés dans l'élaboration d'une proposition à l'intention du gouvernement visant à améliorer le Programme de protection des témoins.

Pendant l'exercice 2010-2011, le gouvernement du Canada a annoncé et mis en œuvre diverses initiatives clés de lutte contre le tabac de contrebande à partir des recommandations formulées en 2009 par le Groupe de travail sur le commerce illicite des produits du tabac. Le Ministère a continué de travailler avec ses partenaires interministériels à l'élaboration d'autres mesures de lutte contre le tabac de contrebande. De plus, il a dirigé la délégation canadienne lors des négociations internationales visant l'application d'un protocole d'élimination du commerce illicite des produits du tabac en vertu de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac.

En novembre 2010, le Ministère a animé l'atelier sur les nouveaux problèmes liés à la lutte antidrogue, à Montréal. L'événement a réuni plus de 80 participants, issus du secteur universitaire et des secteurs de l'application de la loi et des soins de santé, qui ont discuté de questions d'intérêt national liées à la lutte antidrogue dans le contexte du renouvellement éventuel de la Stratégie nationale antidrogue du gouvernement canadien.

Le Ministère a renforcé le cadre des analyses génétiques au Canada et la Banque nationale de données génétiques grâce à la conclusion d'ententes sur les analyses biologiques visant à appuyer les contributions fédérales en Ontario et au Québec. Des ententes sur les analyses biologiques ont été conclues avec l'ensemble des provinces et des territoires sous contrat. En outre, le Ministère a lancé une étude sur de nouveaux modèles de prestation des services des laboratoires judiciaires au Canada.

Le Ministère a continué de renforcer la responsabilisation et la gouvernance de la GRC. À cette fin, il a présenté une proposition législative visant à moderniser la surveillance externe de la GRC et à améliorer le processus actuel de traitement des plaintes (ancien projet de loi C-38). De même, il a aidé le Secrétariat du Conseil du Trésor à élaborer une proposition législative ayant

pour but de moderniser le cadre des relations de travail de la GRC (ancien projet de loi C-43) et de soutenir la surveillance interne de la GRC. Les deux projets de loi sont morts au Feuilleton à la dissolution du Parlement. Le Ministère déposera à nouveau l'ancien projet de loi C-38 et continuera de travailler avec les organismes centraux et la GRC à la modernisation du cadre des relations de travail au sein de l'organisation.

Durant l'exercice 2010-2011, Sécurité publique Canada a continué de diriger les efforts du groupe de travail FPT sur les armes à impulsions dont le mandat consiste à mettre en œuvre des directives nationales et un programme national de recherche sur l'utilisation de telles armes par les organismes d'application de la loi. Les lignes directrices, qui ont été approuvées par les ministres FPT de la Justice en octobre 2010, fournissent une orientation aux provinces, aux territoires et aux services de police quant à l'élaboration de leurs propres politiques en matière d'armes à impulsions. Le programme national de recherche est une initiative pluriannuelle qui, jusqu'en 2012, fournira aux décideurs un accès à des connaissances fondées sur des données probantes concernant l'utilisation et la mise à l'essai des armes à impulsions.

Sécurité publique Canada a appuyé plusieurs modifications à la réglementation de la *Loi sur les armes à feu*, ce qui a eu pour effet de reconduire trois mesures réglementaires, soit le *Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*, le renouvellement des permis d'armes à feu et le décret fixant une période d'amnistie pour les propriétaires d'armes à feu sans restrictions ainsi que de reporter l'entrée en vigueur du *Règlement sur le marquage des armes à feu* et du *Règlement sur les expositions d'armes à feu*. Les deux reports permettront au gouvernement d'examiner en détail les dispositions contenues dans les deux règlements et de les modifier, le cas échéant, avant leur entrée en vigueur.

Sécurité publique Canada a poursuivi ses efforts afin de mettre fin à l'exploitation due à la traite de personnes en soutenant des activités de lutte contre une telle pratique avec divers partenaires, notamment dans le cadre de la campagne de sensibilisation « Bandereau bleu »[8]. Le Ministère a parrainé des tables rondes et participé à des discussions visant à explorer les efforts de prévention de la traite de personnes et à déterminer les sous-populations et les régions géographiques vulnérables à une telle activité criminelle au Canada.

De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Sécurité publique Canada a participé au renouvellement du Programme de maintien de la paix à l'échelle internationale du Canada ainsi que de l'Arrangement sur la police civile au Canada (APCC) – le cadre de gestion qui oriente les déploiements de policiers canadiens venant en aide à des États fragiles et touchés par des conflits. Ces deux renouvellements ont été approuvés pour une période de cinq ans débutant le 1er avril 2011.

[8] Créée grâce à un partenariat entre l'Association canadienne d'échec au crime (ACEC), le Centre national de coordination contre la traite de personnes (CNCTP) de la GRC et Sécurité publique Canada, la campagne « Bandeau bleu » de l'ACEC vise à sensibiliser la population à l'égard du phénomène de la traite des personnes, lequel prend de l'ampleur au Canada, et de la façon de repérer et de signaler les cas suspects.

Leçons retenues

Étant donné la complexité et la nature du crime organisé en constante évolution, en particulier dans les domaines de la traite de personnes, du passage de clandestins et de la contrebande du tabac, les activités entreprises par Sécurité publique Canada durant l'exercice 2010-2011 ont sous-tendu la nécessité de continuer de travailler avec ses partenaires nationaux et étrangers à tous les niveaux. À mesure que les politiques et les capacités de recherche évoluent, l'importance d'une recherche bien fondée et appliquée à l'élaboration de politiques devient de plus en plus impérative pour le Ministère et ses partenaires FPT relativement à un éventail d'enjeux. Sécurité publique Canada et ses partenaires continueront de bénéficier de la mise en commun de la recherche et de pratiques exemplaires.

Une analyse des résultats des activités de mobilisation et de recherche réalisées lors de l'examen complet du PSPPN durant l'exercice 2010-2011 a indiqué les secteurs où le programme pouvait être amélioré. Les intervenants ont souligné que les ententes sur les services de police à court terme (p. ex., d'un à trois ans) entravent la capacité des collectivités concernées de planifier leurs ressources humaines, puisqu'elles créent une incertitude quant à la durabilité du programme. Les ententes sur les services de police à plus long terme (p. ex., de cinq ans), apporteraient une prévisibilité et seraient perçues comme une amélioration du programme par les représentants des collectivités, des provinces et des territoires.

L'évaluation du PSPPN a recommandé à Sécurité publique Canada ce qui suit : aider à renforcer la gouvernance locale des fournisseurs de services de police financés dans le cadre du PSPPN; veiller à ce que toute entente de contribution future comprenne des objectifs de rendement compatibles avec ceux du PSPPN; et prendre des mesures pour déterminer si d'autres approches de prestation et des solutions novatrices proposées par les partenaires et les intervenants permettent d'atteindre les objectifs du PSPPN de manière efficace et efficiente. Un travail a été entrepris afin de tenir compte de ces recommandations.

Régime correctionnel

L'activité de programme « Régime correctionnel » permet l'élaboration de la législation et des politiques régissant le régime correctionnel, les libérations conditionnelles et les questions connexes relatives à la justice pénale. Elle permet aussi d'élaborer et de mettre en œuvre des approches innovatrices en matière de justice communautaire et fournit un savoir-faire et des ressources scientifiques aux spécialistes correctionnels et au grand public.

Ressources financières pour l'exercice 2010-2011 (000 $)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
7 133,5	8 588,3	8 568,7

Ressources humaines pour l'exercice 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
27	39	12

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats	État du rendement
Une réinsertion sociale sûre et efficace des délinquants admissibles dans les collectivités canadiennes	Taux de réussite des libérations conditionnelles tel qu'il est signalé annuellement dans l'*Aperçu statistique : le Système correctionnel et la mise en liberté sous condition* du Ministère	À déterminer	Le taux de réussite pour l'exercice 2010-2011 sera connu en décembre 2011	S.O.
Les victimes d'actes criminels sont au courant des services mis à leur disposition et utilisent ces services, au besoin	Le nombre de victimes qui s'inscrivent au partage de l'information auprès du Service correctionnel du Canada (SCC) et de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC)	≥6,015	6 940	Satisfait à toutes les attentes
Les collectivités des Premières nations, inuites ou autochtones vivant en milieu urbain qui possèdent les connaissances et la capacité d'améliorer la sécurité de la	Nombre de collectivités des Premières nations, Métis, Inuits ou autochtones vivant en milieu urbain qui sont prêtes à assumer la responsabilité en matière d'affaires	À déterminer	10	Satisfait à toutes les attentes

collectivité et d'assumer les responsabilités liées aux services correctionnels et à la guérison	correctionnelles et de la guérison			

Indicateurs de rendement des extrants	Objectifs	Résultat
Nombre de demandes de renseignement reçues au Bureau national pour les victimes d'actes criminels	À déterminer	211
Nombre de produits de communication distribués aux victimes	À déterminer	41 788
Nombre de politiques	À déterminer	À déterminer
Nombre de personnes inscrites au Registre national des délinquants sexuels	À déterminer	À déterminer
Nombre de produits de communication publique	À déterminer	À déterminer

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère a continué de soutenir le programme législatif du gouvernement en matière de justice pénale afin de mieux protéger les Canadiens, notamment les modifications apportées à la *Loi sur le transfèrement international des délinquants*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et divers règlements connexes. Le 28 mars 2011, la *Loi sur l'abolition de la libération anticipée des criminels*, qui abolit la procédure d'examen expéditif pour les délinquants primaires considérés non violents, est entrée en vigueur. Le Ministère a également appuyé la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) dans ses efforts visant à apporter des modifications administratives au régime de réhabilitation afin de rendre le programme plus compatible avec les nouvelles mesures législatives.

En outre, Sécurité publique Canada contribue à s'assurer que le système correctionnel canadien est efficient et efficace, qu'il reconnaît les besoins des victimes et qu'il leur donne accès à des services, tout en soutenant les efforts de réinsertion sociale des délinquants. Le Bureau national pour les victimes d'actes criminels (BNVAC) a accru la sensibilisation à l'égard de ses services en produisant de l'information à l'intention des victimes, des fournisseurs de services d'aide aux victimes et de la population en général. Le nombre accru de victimes qui se sont inscrites auprès de Service correctionnel Canada (SCC) ou de la CNLC pour obtenir de l'information indique une plus grande sensibilisation. En date du 31 mars 2011, 6 900 victimes s'étaient inscrites. Aussi, le BNVAC exploite une ligne téléphonique sans frais que les victimes peuvent utiliser, peu importe où ils se trouvent. Depuis ses débuts, la ligne téléphonique a reçu un nombre accru de demandes. Durant l'exercice 2010-2011, le BNVAC a reçu 211 appels de victimes.

Le Ministère a continué de fournir une aide financière aux provinces et aux territoires à l'appui du Système national de repérage des délinquants violents à risque élevé, qui améliore la capacité des provinces et des territoires de cibler et de suivre à la trace les délinquants violents qui présentent un risque de récidive, tout en contribuant à l'efficacité des poursuites et de la

détermination de la peine. Pendant le dernier exercice, le Ministère a soutenu ce système en finançant les traitements ou les salaires du personnel qui y était affecté, l'équipement permettant le stockage et le transfert électronique des casiers judiciaires des délinquants, de même que des séances de formation ou des conférences visant à accroître le savoir-faire dans le domaine du repérage des délinquants violents à risque élevé.

De plus, Sécurité publique Canada a financé sous forme de contributions dix collectivités autochtones et organismes communautaires afin d'accroître les connaissances et la capacité de prendre des décisions éclairées en matière d'affaires correctionnelles et de guérison.

En plus de prolonger l'Initiative du Nord de l'Ontario et du Manitoba[9], le Ministère a élaboré le Programme de contribution pour l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones. Le nouveau programme soutient le développement des capacités en allouant des fonds aux organismes autochtones (sur des réserves et hors réserve) et aux gouvernements autochtones afin de les aider à élaborer des approches de sécurité communautaire adaptées aux préoccupations, aux priorités et aux conditions uniques des collectivités autochtones. Le programme s'inscrit dans le cadre des mesures concrètes du gouvernement, annoncées dans le Budget 2010, visant à réduire le nombre élevé de femmes autochtones disparues ou assassinées. Sécurité publique Canada a reçu 1,5 M$ sur une période de deux ans afin de poursuivre le travail d'élaboration de plans de sécurité communautaire avec les collectivités autochtones. Durant l'exercice 2010-2011, le Ministère a utilisé ces fonds pour offrir une formation, présenter des ateliers et préparer la version préliminaire d'un guide des ressources disponibles aux fins du développement communautaire.

Leçons retenues

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Ministère a reconnu l'importance de créer et de maintenir des partenariats productifs avec les intervenants clés tels que les provinces, les territoires et les autres ministères et organismes fédéraux, notamment la GRC, SCC, la CNLC, le ministère de la Justice et les organismes nationaux de bénévolat, afin d'atteindre les buts des politiques et les objectifs de rendement. Plus particulièrement, le Ministère doit continuer de travailler étroitement avec ses partenaires pour diffuser l'information et accroître la sensibilisation à l'égard des services offerts aux victimes.

Sécurité publique Canada a tiré avantage des leçons retenues lors de la mise en œuvre de l'Initiative du Nord de l'Ontario et du Manitoba pour élaborer le Programme de contribution pour l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones, une initiative qui reconnaît l'importance d'investir dans des approches communautaires en matière de prévention de la criminalité afin d'accroître la sécurité des collectivités autochtones et inuites. Le Ministère a reconnu la nécessité d'investir à long terme pour appuyer le développement des capacités et des compétences, la mise en œuvre d'initiatives et la réalisation d'activités susceptibles de

[9] L'Initiative du nord de l'Ontario et du Manitoba met l'accent sur la création de processus en vue de travailler en collaboration avec les collectivités et toute autre administration fédérale, provinciale ou territoriale engagée dans la sécurité et le bien-être des collectivités. L'objectif de l'initiative est de renforcer les activités de coordination du gouvernement fédéral et de réduire le fardeau administratif lié aux exigences fédérales connexes du processus de subventions et de contributions.

produire des résultats mesurables concrets. Il faut aussi assurer une coordination au niveau fédéral et entre les divers ordres de gouvernement.

Prévention de la criminalité

L'activité de programme « Prévention de la criminalité » porte sur l'élaboration de programmes et de politiques visant à réduire les comportements criminels dans les groupes visés au sein de la population. Elle appuie également la mise en œuvre, dans les collectivités locales, d'initiatives sur la prévention de la criminalité fondées sur la recherche en fournissant du financement, des connaissances reposant sur la pratique, des outils et du soutien.

Ressources financières pour l'exercice 2010-2011 (000 $)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
64 770,4	54 740,4	51 367,2

Ressources humaines pour l'exercice 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
96	84	-12

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats	État du rendement
Réduction des infractions dans les populations ciblées	Pourcentage des projets indiquant une diminution des inculpations parmi les groupes visés suite à leur participation au programme	≥75 %	94 %	Satisfait à toutes les attentes
	Pourcentage des projets indiquant une diminution des incidents antisociaux parmi les groupes visés suite à leur participation au programme	≥75 %	Les données probantes permettant de démontrer le rendement seront recueillies lorsque les projets seront achevés (en 2013 pour la plupart)	Satisfait passablement aux attentes

Indicateur de rendement des extrants	Objectifs	Résultat
Nombre de personnes à risque qui ont participé aux programmes financés par le Centre national de prévention de la criminalité	À déterminer	15 775

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme

Sécurité publique Canada a continué d'appuyer la priorité du gouvernement de réduire la criminalité et d'accroître la sécurité des collectivités. Le Ministère a administré la Stratégie nationale pour la prévention de la criminalité (SNPC), en plus de travailler étroitement avec les intervenants dans les collectivités à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de prévention de la criminalité fondés sur des données probantes. Durant l'exercice 2010-2011, le

Ministère a financé 143 projets dans 78 collectivités, dont 19 projets axés exclusivement sur les gangs de jeunes. Il a aussi approuvé le financement de 41 nouveaux projets pluriannuels de prévention de la criminalité totalisant 37,6 M$ sur cinq ans. Tous les projets financés dans le cadre de la SNPC ont rejoint plus de 15 000 enfants et adolescents à risque, en fournissant de nombreuses interventions axées sur la lutte contre le crime, la violence et les gangs. Beaucoup de projets ont nécessité une collaboration étroite avec de nombreux intervenants, dont les provinces, les territoires, des municipalités, la GRC, des forces policières locales, des organismes communautaires, de même que divers ministères et organismes fédéraux. Le Centre national de prévention de la criminalité (CNPC) de Sécurité publique Canada a continué de soutenir la prévention efficace du crime en préparant et en distribuant de l'information et en travaillant en collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

En mars 2011, le gouvernement a annoncé le renouvellement du Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAGJ). Le FLAGJ soutient des projets qui visent à empêcher des jeunes à risque de rejoindre les rangs de gangs, à fournir des stratégies de sortie aux jeunes qui appartiennent à des gangs, de même que le soutien nécessaire aux jeunes qui ont quitté un gang pour qu'ils n'y reviennent pas, dans des collectivités où les gangs de jeunes sont une menace réelle ou potentielle. Le gouvernement a confirmé que le FLAGJ recevra 37,5 M$ sur une période de cinq ans. Par la suite, 7,5 M$ seront injectés dans un fonds annuel permanent pour soutenir des programmes communautaires qui contribuent à prévenir les comportements violents et l'appartenance à un gang parmi les jeunes à risque. Après une évaluation du FLAGJ, le rapport final de l'évaluation a été achevé en mars 2011. Il a indiqué que la demande pour le Fonds reste élevée et que de nombreux jeunes ont quitté leur gang après avoir participé à des projets financés. Par exemple, deux projets en Saskatchewan ont connu un taux de sortie de gangs de 72 % et de 78 % parmi les jeunes qui y ont participé.

Le Ministère a soutenu 59 projets fondés sur des données de recherche dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue – des projets visant à améliorer la présence de facteurs de protection et à réduire les facteurs de risque qui sont le plus étroitement liés à la toxicomanie et aux crimes qui y sont associés.

En mars 2011, le gouvernement a annoncé que le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque (PFPIS) devenait une initiative permanente. Le PFPIS fournira annuellement 1 M$ à des collectivités vulnérables aux crimes motivés par la haine afin d'améliorer leurs infrastructures de sécurité, que ce soit des lieux de culte, des établissements d'enseignement privés ou sans but lucratif ou des centres communautaires. À l'origine, en 2007, le PFPIS avait été approuvé en tant que projet pilote de deux ans. Il avait été prolongé jusqu'à l'exercice 2010-2011, au cours duquel des fonds de 565 000 $ ont été consacrés à la mise en oeuvre de 20 projets à travers le pays qui ont contribué à améliorer des infrastructures de sécurité au sein de collectivités vulnérables aux crimes motivés par la haine.

Leçons retenues

Le Ministère demeure résolu à réduire la criminalité parmi les populations ciblées telles que les jeunes à risque. Il a tiré des leçons du rapport final d'évaluation du FLAGJ et a reconnu la nécessité de continuer de s'attaquer au problème des gangs de jeunes au Canada. Le Ministère poursuivra ses efforts pour s'assurer que les projets tiennent compte des besoins émergents et des menaces que posent les activités des gangs dans les collectivités des Premières nations et parmi les jeunes Autochtones. Parallèlement, il continuera de recueillir des données sur le rendement auprès des bénéficiaires du financement et de fournir une rétroaction sur les effets des projets financés par le FLAGJ.

Gestion frontalière

L'activité de programme « Gestion frontalière » porte sur le leadership stratégique fédéral et vise à fournir des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme rigoureux de gestion frontalière. Elle détermine et favorise des initiatives précises sur les frontières, notamment l'application de la loi en matière de questions transfrontalières, des évaluations conjointes des menaces et des risques ainsi que des discussions constructives avec le département de la Sécurité intérieure des États-Unis afin de s'assurer d'atteindre les objectifs en matière de sécurité tout en facilitant le commerce et les déplacements.

Ressources financières pour l'exercice 2010-2011 (000 $)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
2 440,9	2 145,0	1 999,3

Ressources humaines pour l'exercice 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
19	19	0

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Frontières sûres qui facilitent le commerce et les déplacements légitimes	Pourcentage de respect des normes sur les temps d'attente à la frontière	À déterminer	À déterminer
	Nombre de personnes à qui on a refusé le droit d'entrée au Canada ou qui ont été renvoyées du Canada	À déterminer	33 414 (18 223 personnes à qui on a refusé le droit d'entrée au Canada et 15 191 personnes qui ont été renvoyées du Canada)
	Saisies judiciaires à la frontière	À déterminer	À déterminer

Indicateurs de rendement des extrants	Objectifs	Résultat
Nombre de traités	S.O.	0
Nombre de rencontres bilatérales des dirigeants	S.O.	5
Nombre de politiques	S.O.	3
Nombre d'annonces bilatérales	S.O.	4

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme

Durant l'exercice 2010-2011, Sécurité publique Canada a renforcé l'engagement pris par le gouvernement du Canada à l'égard des objectifs frontaliers avec les États-Unis en animant deux réunions officielles entre le ministre de la Sécurité publique et le secrétaire du département de la Sécurité intérieure des États-Unis. Les deux réunions bilatérales ont renforcé les relations dans le cadre d'un dialogue stratégique portant sur un programme d'action. Elles ont également permis d'établir le fondement de la vision commun que partagent le Canada et les États-Unis concernant leur périmètre. En février 2011, le document *Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre* a été rendu public. Cette annonce a officialisé l'engagement de créer un plan d'action pluriannuel des

efforts bilatéraux visant à sécuriser les frontières, tout en facilitant le commerce et les déplacements licites.

Le Ministère a continué de participer au Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, qui regroupe des hauts fonctionnaires, des responsables de l'application de la loi et des procureurs des deux pays ayant le mandat de résoudre les nombreux problèmes de criminalité et de sécurité transfrontalières, en procédant à des enquêtes et à des poursuites et en luttant contre le crime organisé, le terrorisme, le marketing de masse frauduleux ainsi que d'autres menaces. La 11e réunion annuelle du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis a eu lieu à Washington en novembre 2011. Elle a réuni des responsables qui ont mis en lumière le rôle crucial du forum dans les questions liées à la sécurité transfrontalière et intérieure auxquelles les deux pays sont confrontés, en facilitant l'échange d'information et en améliorant la capacité des deux pays de détecter un vaste éventail de menaces et de les contrer. Le Ministère continue de coordonner, avec ses homologues américains, les produits livrables dans le cadre du forum. En mars 2011, le Canada et les États-Unis ont rendu public le document intitulé *États-Unis-Canada – Évaluation conjointe des menaces et des risques*, un autre exemple de collaboration interministérielle transfrontalière permanente. Le rapport contribue à améliorer notre compréhension des menaces et des risques présents à notre frontière commune dans les domaines de la sécurité nationale, des organisations criminelles, de la migration, de l'agriculture et de la santé.

Au cours de l'exercice 2010-2011, Sécurité publique Canada a appuyé les efforts du gouvernement visant à élaborer le projet Opérations intégrées transfrontalières maritimes d'application de la loi (OITMAL) entre le Canada et les États-Unis, mieux connu comme étant le projet Shiprider[10]. Bien que la loi visant à mettre en œuvre ce projet n'ait pas été promulguée[11] en raison de la dissolution du Parlement en mars 2011, on s'attend à ce qu'elle soit déposée à nouveau devant le Parlement.

Le Ministère a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre du projet pilote portant sur la prochaine génération d'opérations transfrontalières intégrées d'application de la loi. Similaire au projet Shiprider, le projet de la nouvelle génération d'opérations transfrontalières cherche à intégrer les fonctions de renseignement sur les affaires criminelles et d'enquêtes criminelles du Canada et des États-Unis, tout en fournissant une présence visible d'agents en uniforme responsables des activités opérationnelles des deux côtés de la frontière terrestre. Durant l'exercice 2010-2011, Sécurité publique Canada a entamé des discussions avec ses partenaires des États-Unis afin d'élaborer l'architecture du programme et d'établir le calendrier du projet pilote.

Toujours pendant la période de référence, le Ministère a collaboré avec la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin de mettre en œuvre un projet pilote conjoint de la

[10] Le projet Shiprider est une initiative conjointe d'application de la loi Canada-États-Unis axée sur la lutte contre les activités du crime organisé, comme la contrebande, le trafic de drogues et le commerce illégal d'armes à feu, dans les eaux transfrontalières canado-américaines.

[11] Un projet de loi a été déposé devant le Parlement en novembre 2009, puis en octobre 2010. Le processus législatif a été interrompu deux fois, soit en raison d'une prorogation et d'une dissolution du Parlement.

GRC et de l'ASFC visant à accroître la sécurité frontalière entre les points d'entrée au Québec. Le projet pilote est conçu pour complémenter les activités d'application de la loi des Équipes intégrées de la police des frontières en fournissant une présence visible d'agents en uniforme aux points d'entrée et entre les points d'entrée afin de réduire les activités criminelles à la frontière. Le projet mobilise les collectivités frontalières au moyen d'activités de sensibilisation et d'information afin d'établir une collaboration communautaire plus forte en ce qui concerne les questions liées aux activités transfrontalières d'application de la loi.

De concert avec la GRC, Sécurité publique Canada a obtenu un financement pour la création et le fonctionnement d'une installation permanente servant à héberger le Centre des opérations de la sûreté maritime dans les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, dans la région de Niagara, en Ontario.

Sécurité publique Canada a continué d'offrir le leadership et le soutien nécessaires aux partenaires du portefeuille de la Sécurité publique en coordonnant les politiques horizontales et la planification des activités de sécurité, notamment celles relatives à la politique d'immigration et des visas, à la désignation des niveaux d'immigration annuels, à la mise en œuvre de la réforme concernant les réfugiés ainsi qu'à d'autres politiques et programmes liés à l'application de la loi et à la sécurité.

Des progrès ont également été réalisés dans la mise en œuvre d'initiatives clés en matière de gestion frontalière, notamment le Cadre Canada-États-Unis pour la circulation des biens et des personnes à la frontière pendant et après une urgence, au moyen d'activités transfrontalières conjointes à l'appui de l'élaboration d'un cadre bilatéral de planification de la gestion de la circulation. En reconnaissant que l'interdépendance des infrastructures essentielles requiert une approche transfrontalière coordonnée, le Ministère a continué de faire avancer des projets visant à accroître la sécurité des infrastructures essentielles du Canada et des États-Unis par la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint en matière d'infrastructures essentielles.

Sécurité publique Canada a collaboré avec les fonctionnaires américains afin d'échanger des pratiques exemplaires sur la participation des citoyens et sur la radicalisation. Des responsables du Canada et des États-Unis se sont rencontrés à Ottawa afin de discuter de différentes approches susceptibles de lutter contre l'extrémisme violent, ce qui a donné lieu à un plan de travail qui souligne les principales initiatives bilatérales au cours des 12 à 24 prochains mois.

Leçons retenues

Étant donné la complexité et l'importance de la sécurité frontalière pour le Canada et les États-Unis, de même que les nombreux partenaires des deux côtés de la frontière, il est crucial d'établir une collaboration étroite et une communication constante avec les principaux partenaires de chacune des activités frontalières d'application de la loi.

Sécurité publique Canada continuera de renforcer la collaboration transfrontalière grâce à des forums comme le Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, aux groupes de travail du sous-comité du projet pilote portant sur la prochaine génération d'opérations transfrontalières intégrées d'application de la loi ainsi qu'aux rencontres bilatérales entre le

ministre de la Sécurité publique et le secrétaire du département de la Sécurité intérieure des États-Unis.

En raison de son succès, le projet pilote conjoint de la GRC et de l'ASFC a été prolongé de 12 mois, soit jusqu'en mars 2012, et le secteur des opérations inclut maintenant Valleyfield, au Québec. Une évaluation des 11 premiers mois du projet est en cours, et on prévoit la parution du rapport final à l'automne 2011. L'évaluation servira à mesurer l'intérêt pour une capacité renforcée d'application de la loi canadienne entre les bureaux d'entrée.

Interopérabilité

L'activité de programme « Interopérabilité » permet de soutenir l'échange d'information entre les ministères et les organismes fédéraux engagés dans la protection de la sécurité publique. Tout en préservant le droit à la vie privée des personnes, les responsables du programme sont résolus à maximiser les occasions d'échange d'information avec les autres et à réduire le plus possible les risques liés à la sécurité pour les Canadiens.

Ressources financières pour l'exercice 2010-2011 (000 $)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
3 489,1	930,9	942,8

Ressources humaines pour l'exercice 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
15	6	-9

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats	État du rendement
L'information sur les objectifs de sécurité publique est échangée de façon intégrée et en temps opportun	Pourcentage des premiers intervenants qui ont des systèmes interopérables	≥30 % (d'ici 2015)	Non mesurés durant l'exercice 2010-2011	En cours de préparation
	Pourcentage des services de police et des incendies et des services médicaux qui adoptent des normes en matière d'interopérabilité	≥30 % (by 2015)	Non mesurés durant l'exercice 2010-2011	En cours de préparation

Indicateurs de rendement des extrants	Objectifs	Résultat
Nombre d'exercices (sur table ou autres exercices) qui visent à mettre en pratique l'interopérabilité des communications vocales	≥1	Non mesurés durant l'exercice 2010-2011
Nombre des cours de formation en matière de communication pour les premiers intervenants	≥1	Non mesurés durant l'exercice 2010-2011

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme

La Stratégie canadienne d'interopérabilité des communications a été approuvée en janvier 2011. Cette stratégie et le Plan d'action connexe fixent des objectifs et présentent les grandes priorités nationales en vue d'améliorer la gouvernance, la planification, la technologie, la formation et les exercices visant à promouvoir les systèmes interopérables de communications vocales et de données chez les intervenants d'urgence, tant quotidiennement qu'en cas d'urgence nationale. Une des composantes du plan est l'élaboration d'une stratégie de déploiement du spectre de fréquence de 700 MHz qui fournira aux intervenants d'urgence l'accès en temps réel à des informations multimédia et à des renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées et sauver des vies. Des progrès sont réalisés pour mettre en

oeuvre les mesures à prendre dans le cadre du Plan d'action d'interopérabilité des communications pour le Canada, notamment l'élaboration de la technologie de l'information et des normes de données.

En mars 2010, le Réseau des communications sécurisées (RCS) a été interrompu en raison d'un financement insuffisant. En mars 2011, Sécurité publique Canada a mis en place à des fins d'exploitation interne un réseau secret qui constitue un moyen approprié de gérer les renseignements et les dossiers ministériels.

Sécurité publique Canada continue de jouer un rôle de premier plan afin d'établir et de promouvoir des normes relatives à l'échange d'information à l'intention de la communauté canadienne de l'application de la loi et de la gestion des mesures d'urgence. En décembre 2010, le Ministère a avalisé le *National Information Exchange Model* (NIEM) en tant que norme nationale en matière d'application de la loi et d'échange d'information. Le NIEM a été adopté par l'Association canadienne des chefs de police en décembre 2010. Le Ministère poursuivra son travail d'élaboration de normes relatives à l'échange de données afin d'améliorer l'interopérabilité de l'information dans l'avenir.

Leçons retenues

Les consultations FPT se sont avérées importantes afin d'atteindre un consensus sur la Stratégie canadienne d'interopérabilité des communications et son plan d'action. En plus des communications ouvertes, les rencontres individuelles ont été essentielles à l'établissement de relations de confiance avec les partenaires FPT et les premiers intervenants. La poursuite des rencontres sera également un élément clé dans l'atteinte des objectifs établis dans le Plan d'action d'interopérabilité des communications pour le Canada.

La création du Bureau de développement de l'interopérabilité (BDI) a amélioré la confiance à l'égard de l'engagement pris par le gouvernement du Canada de travailler en collaboration avec ses partenaires. Le BDI fait partie intégrante du processus de transparence de la gouvernance qui sera utilisé pour élaborer et mettre en place en collaboration les mesures nécessaires dans le cadre de l'interopérabilité des communications.

Services internes

En tant que partie intégrante de l'Architecture des activités de programme, l'activité de programme « Services internes » comprend les activités et les ressources connexes à l'appui du travail effectué dans le cadre des autres activités de programmes. L'activité de programme fournit les principaux services ministériels.

Ressources financières pour l'exercice 2010-2011 (000 $)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
45 970,5	73 847,7	66 788,4

Ressources humaines pour l'exercice 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
341	437[12]	96

Résumé du rendement et analyse de l'activité de programme

Durant l'exercice 2010-2011, Sécurité publique Canada a poursuivi ses efforts visant à atteindre l'excellence en milieu de travail en améliorant la planification de la relève, le recrutement, le perfectionnement et l'infrastructure nécessaires pour soutenir une gestion efficace. En outre, le Ministère s'est concentré sur des initiatives qui ont renforcé la reddition de comptes et amélioré les pratiques de gestion.

Les améliorations apportées à l'activité de programme « Services internes » sont mesurées annuellement à l'aide du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG). Sécurité publique Canada a mis en œuvre une nouvelle stratégie d'administration du CRG conforme aux exigences requises par le Secrétariat du Conseil du Trésor, créé un groupe de travail composé de directeurs généraux, établi une composante de gestion et élaboré des auto-évaluations ou des plans d'action pour le CRG. Des auto-évaluations ont été préparées pour toutes les composantes de gestion cotées et non cotées afin de déterminer les lacunes et d'établir des plans d'action en conséquence.

L'Architecture des activités de programme (AAP) du Ministère a été examinée durant l'exercice 2010-2011. La nouvelle AAP, en vigueur au cours de l'exercice 2011-2012, présente une architecture rationalisée qui reflète mieux les activités du Ministère et facilite la satisfaction aux exigences relatives à la présentation de rapports. Le Ministère a réduit le nombre d'activités dans sa nouvelle AAP (elle en comprend cinq, alors que l'AAP précédente en contenait huit). Il a également élaboré son premier Cadre de mesure du rendement (CMR) qui sera mis en œuvre durant l'exercice 2011-2012. La nouvelle AAP et le CMR formeront la base des plans d'activités, des rapports sur les plans et les priorités (RPP) et des rapports ministériels sur le rendement

[12] L'augmentation des ETP réels par rapport aux ETP prévus est principalement attribuable à une réorientation interne des ressources visant à combler des pénuries importantes dans les services internes du Ministère. En plus des services standards, les services internes coordonnent et soutiennent le portefeuille de la Sécurité publique. Les fonds obtenus pour la mise en œuvre de la Stratégie de cybersécurité du Canada et pour la gestion des dossiers d'immigration conformément à la section 9 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (certificats de sécurité) ont également contribué à l'augmentation des ETP réels par rapport aux ETP prévus.

(RMR), tout en permettant au Ministère de mieux expliquer ses programmes, ses résultats attendus et son rendement aux Canadiens et aux membres du Parlement.

Des progrès considérables ont été réalisés afin de renforcer la fonction d'évaluation au sein de Sécurité publique Canada. Une politique d'évaluation ministérielle, qui a officialisé le rôle de l'évaluation au sein de l'organisation, a été élaborée et mise en œuvre. Par ailleurs, le Ministère a élaboré son premier plan d'évaluation quinquennal et créé un forum des évaluateurs de la communauté du portefeuille de la Sécurité publique qui fournit l'occasion aux responsables de l'évaluation de discuter de questions d'intérêt commun.

Toujours durant la période de référence, le Ministère a renforcé sa fonction de vérification interne grâce à l'approbation d'un programme de suivi pour donner suite aux recommandations découlant de la vérification, en plus d'élaborer un nouveau plan triennal axé sur le risque ainsi qu'un plan d'assurance de la qualité et d'amélioration.

En réponse au Plan d'action 2010-2011 pour le renouvellement de la fonction publique du greffier du Conseil privé, le Ministère a élaboré un plan d'action qui a souligné son engagement en matière de renouvellement de la fonction publique. Il s'est efforcé d'accroître la participation des employés, de renforcer leur engagement et leur satisfaction au sein de l'organisation ainsi que de créer un milieu de travail moderne soutenu par l'excellence et un leadership fort. Parmi les initiatives mises en place, mentionnons la création de communautés additionnelles, notamment des réseaux de cadres intermédiaires et de jeunes professionnels, le lancement d'une stratégie et d'un processus de gestion des talents des cadres supérieurs, la mise en œuvre du premier plan ministériel en matière de langues officielles ainsi que l'amélioration continue du processus de planification des activités ministérielles, rendue possible grâce à la tenue de réunions sur l'intégration des secteurs et de tous les services ministériels afin d'améliorer le plan d'activités de chaque secteur.

Au cours de l'exercice 2010-2011, Sécurité publique Canada a continué de mettre en place des mesures pour résoudre les problèmes de gestion des ressources humaines soulevés dans le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux 2008. Le Ministère a continué de faciliter la communication de ses initiatives et de ses réussites au personnel grâce à des séances de discussions ouvertes. Des consultations ont été menées à l'échelle du ministère, permettant ainsi d'élaborer une mission, une vision et un énoncé de valeurs renouvelés et de poursuivre l'initiative de transformation régionale.

En dépit de ces importantes réussites, le Ministère a encore été confronté à des défis dans le domaine des ressources humaines au cours du dernier exercice. Il doit poursuivre ses efforts d'amélioration en ce qui concerne ses fonctions et obligations au sens de la *Loi sur les langues officielles*, en particulier celles liées à l'offre active de services bilingues, la promotion de la dualité linguistique et la mise en valeur des communautés de langue minoritaire. L'équité en matière d'emploi (en particulier au sein des minorités visibles) et le recrutement postsecondaire demeurent en deçà des objectifs du Ministère et doivent être améliorés. En outre, les défis associés aux mesures de dotation ont accru les retards dans la dotation des

postes vacants et pourraient entraver la capacité du Ministère de s'acquitter pleinement de ses fonctions.

Le Programme de gestion du rendement (PGR) a constitué un centre d'intérêt pour Sécurité publique Canada afin de mieux orienter les attentes relatives au rendement des employés sur les priorités ministérielles. Par exemple, pour la première fois, les engagements obligatoires découlant des priorités du Ministère ont été intégrés au PGR pour le groupe de la direction. Les engagements en question se sont révélés un outil de gestion efficace pour atteindre les priorités ministérielles associés aux programmes, aux politiques, à la gestion et à la direction, en plus d'améliorer la cote du Ministère relativement au Cadre de responsabilisation de gestion. Comme dans le cas du PGR pour les employés, une nouvelle approche en matière de gestion du rendement a été adoptée et axée sur l'amélioration du rendement et le perfectionnement professionnel des employés. Une section portant sur la gestion des talents (c'est-à-dire aux aspirations professionnelles et à la préparation à la carrière) a été intégrée au processus.

Sécurité publique Canada a encouragé l'établissement de partenariats internationaux et la mise en place d'activités de renforcement des capacités afin d'atténuer les risques provenant de l'étranger pour le Canada. Au cours de l'exercice, le Ministère a eu des rencontres avec des partenaires étrangers, comme le Royaume-Uni et Israël, pour échanger des points de vue et un savoir-faire permettant d'atténuer les principaux défis en matière de sécurité publique au Canada, dont la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ainsi que la cybersécurité. Parallèlement, Sécurité publique Canada a continué de soutenir les priorités pangouvernementales, notamment l'élaboration de la stratégie canadienne de l'après-2011 en Afghanistan, en fournissant des conseils stratégiques concernant les produits livrables et les déclarations dans le cadre du G8, de même que l'élaboration de projets de lutte contre la criminalité dans les Amériques, notamment au Guatemala, en République dominicaine et aux îles Turks et Caicos.

Durant l'exercice 2010-2011, le Ministère a collaboré avec les organismes du portefeuille de la Sécurité publique afin d'élaborer son premier Cadre stratégique international (CSI) qui veille à ce que ses engagements internationaux soient compatibles avec ses priorités politiques annuelles et les menaces au Canada fondées sur le renseignement. Le CSI sert aussi à établir les possibilités de partenariats internationaux, de renforcement des capacités et de déplacements.

Sécurité publique Canada continue de fournir des conseils stratégiques au ministre et aux hauts fonctionnaires afin de faire avancer l'ordre du jour FPT en matière de sécurité publique. En octobre 2010, le Ministère a appuyé le ministre appelé à travailler avec ses homologues provinciaux et territoriaux lors de la réunion annuelle des ministres FPT de la Justice. Au cours de cette rencontre, les ministres ont rendu public un rapport sur les femmes autochtones disparues ou assassinées, approuvé les lignes directrices nationales visant à soutenir l'élaboration de politiques relatives à l'utilisation des armes à impulsions, approuvé un programme national de recherche national ayant pour but de fournir un accès à des connaissances fondées sur des données probantes concernant l'utilisation et la mise à l'essai

des armes à impulsions et, enfin, se sont entendus pour tenir, en mai 2011, un symposium sur les problèmes judiciaires associés à la santé mentale.

Leçons retenues

Sécurité publique Canada continue de tirer des leçons de ses activités afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de son activité de programme « Services internes ».

Parmi les leçons retenues lors de l'exercice 2010-2011, soulignons celles liées à la mise en œuvre du Plan d'action 2010-2011 pour le renouvellement de la fonction publique. Le Ministère a reconnu que ses engagements étaient très ambitieux. Certaines activités et initiatives n'ont pas été assez concrètes et fonctionnelles pour fournir une orientation claire quant à la satisfaction des besoins des employés, particulièrement dans le domaine de la planification de la relève. En conséquence, le Plan d'action 2011-2012 pour le renouvellement de la fonction publique sera élaboré en consultation avec d'autres communautés de pratique ministérielles et les employés. Il sera axé sur les initiatives opérationnelles particulières compatibles avec le Plan intégré des ressources humaines et des activités (PIHRA) du Ministère et d'autres plans de RH. En plus de l'élaboration du Plan d'action 2011-2012 pour le renouvellement de la fonction publique, le Ministère mettra en œuvre des stratégies lui permettant de s'acquitter de ses fonctions et de ses obligations au sens de la *Loi sur les langues officielles*, notamment en haussant sa cote à l'égard du Cadre de responsabilisation de gestion pour la mesure du rendement et en restructurant le programme de gestion des talents afin d'y intégrer une planification efficace de la relève. Une plus grande efficacité sera définie et des services standard seront mis en place pour réduire le temps nécessaire à l'achèvement des mesures en RH et atténuer les risques associés aux retards dans la dotation des postes vacants.

Sécurité publique Canada a continué de perfectionner ses processus de planification des activités. Un des buts poursuivis était de mieux intégrer les renseignements financiers au processus de planification des activités aux niveaux du Ministère et des directions générales afin de mieux orienter les réaffectations de ressources financières sur les priorités, nouvelles ou changeantes. Des réunions sur l'intégration des directions générales et des services internes ont été organisées pour accroître la cohérence et la mobilisation parmi les directions générales et les planificateurs, aider les services internes à mieux comprendre les besoins opérationnels et permettre de mieux cerner les pressions exercées sur les ressources financières et humaines. De telles séances sont considérées comme des pratiques exemplaires, puisqu'elles permettent aux directions générales de tenir compte des services internes dans leur planification et, ce faisant, d'aider les services ministériels à devenir plus proactifs que réactifs.

En reconnaissant que le Cadre stratégique international peut être un modèle pour des cadres futurs conçus pour rationaliser la mobilisation des d'intervenants dans d'autres secteurs, le Ministère a poursuivi ses efforts visant à élaborer une approche efficace et intégrée en matière d'affaires intergouvernementales, à établir un cadre stratégique des relations FPT en matière de sécurité publique et à promouvoir des communications transversales, une collaboration et une innovation encore plus grandes dans les activités FPT à l'échelle de l'organisation.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Principales données financières

État condensé de la situation financière
Au 31 mars 2011 (OOO$)

	Écart en %	2010-2011	2009-2010
Actifs	18,1 %	297 125	251 ,687
Passifs	29,4 %	916 ,574	708 ,120
Avoir du Canada	35,7 %	(619 ,449)	(456 ,433)
Total du passif et de l'Avoir du Canada	**18,1 %**	**297 ,125**	**251 ,687**

État condensé de la situation financière
À la fin de l'année financière (31 mars 2011) (000 $)

	Écart en %	2010-2011	2009-2010
Total des dépenses	98,0 %	675 ,386	34 1,080
Total des revenus	24, 9 %	110	85
Coût de fonctionnement net	**98,0 %**	**675 ,276**	**340 ,995**

Note : Les renseignements ci-dessus sont présentés selon la méthode du coût de revient complet en comptabilité d'exercice et pourraient, par conséquent, ne pas concorder avec les dépenses réelles imputées au compte des affectations budgétaires.

Dépenses par catégorie 2010-2011

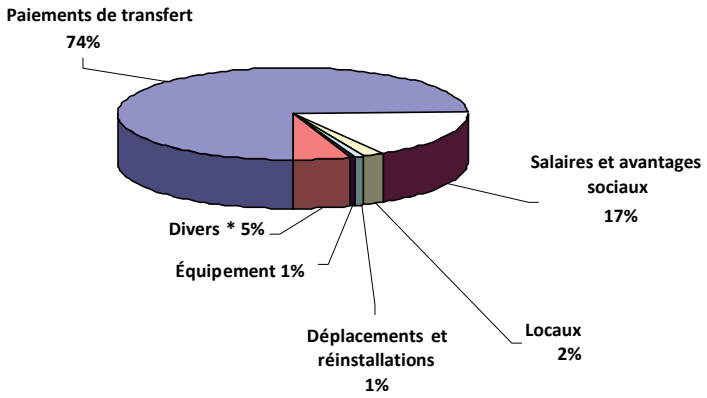

Le graphique qui suit présente l'état des résultats démontrant les dépenses par catégorie en pourcentage des dépenses totales du Ministère sur une base de comptabilité d'exercice. Les paiements de transfert représentent 74 % du total des dépenses du Ministère (675 M$). Les grands écarts avec l'information précédemment fournie sur une base de crédit/ comptabilité de caisse dans le présent document sont attribuables à la factorisation de régularisations relativement au passif lié aux subventions et contributions, à la capitalisation des éléments d'actif ainsi qu'aux services reçus sans frais.

* Les autres dépenses comprennent la communication, l'amortissement, la location d'équipement, les services publics, le matériel et les fournitures, l'information et les réparations.

États financiers

Pour obtenir les états financiers de Sécurité publique Canada de l'exercice 2010-2011, veuillez consulter le site Web suivant :
http://www.publicsafety.gc.ca/abt/dpr/2010-2011/fin-fra.aspx

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les versions électroniques des tableaux de renseignements supplémentaires sur le Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011 sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse Web suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/index-fra.asp

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Achats écologiques
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes à venir
- Évaluations
- Sources des revenus non disponibles
- Frais d'utilisation
- Rapports d'étape sur des projets fonctionnant avec l'approbation expresse du Conseil du Trésor
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Renseignements supplémentaires

Selon la Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences, en vigueur depuis le 1er janvier 2011, les ministères fédéraux sont tenus « de divulguer le montant total des dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de frais de participation aux conférences respectivement pour le ministère, par le biais de leur site Web, notamment une brève description des principaux écarts par rapport aux dépenses réelles de l'exercice précédent. Le moment de cette divulgation doit coïncider avec le dépôt du Rapport ministériel sur le rendement ».

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter le site Web de Sécurité publique Canada à l'adresse Web:
http://www.publicsafety.gc.ca/abt/dpr/2010-2011/oii-fra.aspx